

Comité syndical du 22 janvier 2024

[DL 2024_01/06](#)**ATTRIBUTION DU MARCHÉ FT2023_08 POUR L'ACQUISITION D'UN MATÉRIEL DE COMPACTAGE A DÉCHETS SUR L'ISDND DE MONFLANQUIN ET CONTRAT D'ENTRETIEN FULL SERVICE**

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **15 janvier 2024**, s'est réuni, salle de l'Hémicycle Hôtel du Département à AGEN, le **lundi 22 janvier 2024 à 9h30**, sous la présidence de M. Ludovic BIASOTTO.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Ludovic BIASOTTO, Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Pierre CAMANI, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER, Michel BRUYERE (5) ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5) ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Auguste FLORIO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Ghislain GOZZERINO (1) ;

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : Mme BONNEAU, LAURENT, PRELLON et TONIN, MM. BARJOU, BIASOTTO, BOUSQUIER, BRUYÈRE, DUFOURG, GIRARDI, GOZZERINO, KLEIBER, LAVILLE, LORENZELLI, ROSIER, ROSO, SEGALA, VERDELET (18)

Représentés : M. PIN par M. VERDELET, M. COLLADO par M. GIRARDI, Mme FOUNAUD-VEYSSET par M. SEGALA, M. SOUBIRON par M. LORENZELLI, Mme DUCOS par M. BOUSQUIER (5)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : M. Alain LORENZELLI

Nombre de délégués présents : 18

Représentés : 5

TOTAL : 23

Etaient également présents : Mmes Julie FARBOS, Muriel FIGUEIRA, Gaëlle ALNO, Marie-Claude ARQUEY, M. Vivian BERNOS-USIETO

[DL 2024_01/06](#)**ATTRIBUTION DU MARCHÉ FT2023_08 POUR L'ACQUISITION D'UN MATÉRIEL DE COMPACTAGE A DÉCHETS SUR L'ISDND DE MONFLANQUIN ET CONTRAT D'ENTRETIEN FULL SERVICE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, modifiés par l'arrêté préfectoral n°472017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu la délibération n° DL2023_10/22 autorisant le lancement de la procédure de consultation pour l'achat d'un matériel de compactage à déchets sur l'ISDND de Monflanquin et contre d'entretien full service,

Vu la délibération n° DL2023_11/02 du 13 novembre 2023 donnant délégations au Président, notamment en matière de marchés publics,

Vu l'estimation des besoins réalisée par les services du Syndicat, conditionnant les modalités de publicité et de mise en concurrence,

Vu la consultation FT2023-08 Acquisition d'un matériel de compactage à déchets sur l'ISDND de Monflanquin publiée sur le profil acheteur du Syndicat ValOrizon le 14 novembre 2023, le site BOAMP le 17 novembre 2023 et le site du JOUE le 17 novembre 2023 avec un délai limite de remise des offres fixé au 14 décembre 2023 à 16h00,

Considérant qu'au terme du délai limite de remise des offres, 3 plis ont été reçus,

Considérant le rapport d'analyse des offres réalisé suivant les critères d'attribution des offres :

- Valeur technique : 50%
- Prix : 50%

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres du 15 janvier 2024, il a été décidé d'attribuer le marché et afin d'assurer la mise en œuvre de cette opération, il convient d'autoriser le Président à signer le marché FT2023-08 Acquisition d'un matériel de compactage à déchets sur l'ISDND de Monflanquin,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL, A L'UNANIMITÉ,

- Article 1 : **AUTORISE** le Président à signer le marché FT2023-08 Acquisition d'un matériel de compactage à déchets sur l'ISDND de Monflanquin, avec la société BOMAG France SAS, sise 2, avenue du Général de Gaulle à VIRY-CHATILLON (91170), pour un montant de 423 800,00€ HT (508 560€ TTC) pour l'achat du matériel de compactage, 3 437,50€ HT par mois soit 41 250€ HT pour 12 mois (49 500€ TTC) pour la prestation annuelle full service et 35 000€ HT (42 000€ TTC) pour la prestation de reprise de matériel à la fin du contrat ;
- Article 2 : **PRÉCISE** que le présent marché est passé à compter de la notification jusqu'à la date de livraison du véhicule. Le contrat d'entretien full service aura une durée initiale de 3 ans pouvant être renouvelé pour une durée de 2 fois 1 an par tacite reconduction ;
- Article 4 : **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération notamment les pièces constitutives du marché ;
- Article 5 : **AUTORISE** le Président à prendre toute décision concernant l'exécution, le règlement ou la prise d'avenant au présent marché, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Tout avenant supérieur à 5% du montant initial du présent marché devra faire l'objet d'un avis de la CAO avant prise de décision par le Président.

Résultats des votes

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Damazan, le 22 janvier 2024,

Le Président,

Publication/Affichage le 22 janvier 2024

Ludovic BIASOTTO